

PAR COURRIEL

Le 15 août 2018

---

**Objet : Demande d'accès n° 2006 58654 - Réponse**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 8 mai dernier, concernant les 29 lots et 27 adresses civiques (Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion). Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Lettre, 13 mars 2012 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (2)

Longueuil, le 13 mars 2012

Madame Annie Lévesque  
Directrice de l'aménagement  
du territoire et de l'environnement  
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges  
420, avenue Saint-Charles  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N1

**Objet : Projet du Pôle institutionnel régional de Vaudreuil-Soulanges**

Madame,

La présente fait suite à la demande d'avis adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) par la Municipalité régionale de Comté (MRC) relativement au projet mentionné en objet. Elle fait également suite à la rencontre qui s'est tenue à nos bureaux le 20 décembre 2011 concernant ce même projet.

Après l'analyse des rapports joints à la demande et à la suite de la visite de terrain effectuée le 25 novembre 2011 par le MDDEP et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), nous pouvons conclure que les informations présentées au Ministère sont satisfaisantes, et répondent aux critères mis de l'avant par le Ministère dans le but d'avoir une vision d'ensemble d'un milieu ou d'un site. Cependant, ces informations ne nous permettent pas d'évaluer convenablement l'impact du projet sur l'environnement.

En effet, si les informations recueillies permettent d'avoir une bonne vision d'ensemble du site visé par le projet aussi bien à Saint-Lazare qu'à Vaudreuil-Dorion, la réalisation d'un projet de l'envergure du pôle institutionnel aura des impacts spécifiques sur le milieu. Or, en absence d'une connaissance plus détaillée et pointue du milieu naturel, le Ministère ne peut évaluer l'impact réel du développement sur ce milieu naturel.

Afin d'être en mesure de déterminer avec justesse cet impact, le Ministère a besoin d'informations complémentaires grâce, notamment, à une caractérisation encore plus fine et systématique des divers éléments naturels qui sont présents sur le site visé par le projet (marais, marécage, tourbière, cours d'eau, zones inondables, espèces menacées ou

...2

vulnérables désignées, etc.). À cela doivent s'ajouter des informations techniques spécifiques du projet, particulièrement les plans d'implantation du projet.

Considérant les enjeux fauniques non négligeables reliés au projet, une copie de la demande a été transférée au MRNF pour analyse. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la connaissance faunique du site visé par le projet doit être encore plus documentée, notamment, en ce qui concerne la présence de la rainette-faux-grillon-de-l'ouest dont le site présente un habitat de qualité potentiel.

Dans un contexte de perte des superficies boisées en Montérégie, compte tenu de la valeur écologique élevée du site visé par le projet et à la lumière des informations dont nous disposons, le MDDEP et le MRNF sont d'avis que le site présente un potentiel très important pour la conservation. En effet, la diversité naturelle présente sur le site, les importantes superficies de milieux humides et terrestres, un réseau hydrographique dense et complexe, entre autres, militent dans ce sens. De plus, dans sa Politique de l'arbre, la MRC de Vaudreuil-Soulanges classe ce massif boisé comme étant de priorité de conservation numéro 1, soit la priorité la plus élevée. Par conséquent, à la lumière de ces éléments, l'option de la conservation de ce massif boisé doit être privilégiée. À cause de tout ce qui précède, nous ne pouvons approuver, dans les circonstances actuelles, la proposition de développement mise de l'avant par AECOM dans son rapport.

Nous demeurons entièrement disponibles pour de plus amples informations, si nécessaire.

En espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'accepter, Madame, nos salutations les meilleures.

Le directeur adjoint, responsable des secteurs  
agricole, municipal, hydrique et naturel



Daniel Leblanc, ing.

DL/AJS/ajs

c. c. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Ville de Saint-Lazare  
Ville de Vaudreuil-Dorion